

PRENEZ TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES EN DÉLÉGUANT LA RÉDACTION DE VOS DUE



METTEZ-VOUS EN CONFORMITÉ DÈS AUJOURD'HUI

Les changements intervenus dans la réglementation nécessitent la mise en conformité de vos DUE existantes.

- 1 - Modification de la définition des catégories de salariés bénéficiaires.
- 2 - Mise en conformité des contrats collectifs sur le maintien du régime de protection sociale complémentaire pendant les périodes de suspension du contrat de travail : caractère obligatoire en 2022.

Nos experts vous accompagnent dans votre mise en conformité et en assurent le formalisme.

VOS ATTENTES

- 1 Respectez vos obligations d'employeur.
- 2 Sécurisez le process d'exonération de vos charges*.
- 3 Informez vos salariés.
- 4 S'assurer d'avoir les pièces à fournir en cas de contrôle URSSAF.

**La contribution de l'employeur au financement d'un régime de protection sociale bénéficie d'une exonération de charges dans certaines conditions.*

LA DUE, UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE POUR L'EMPLOYEUR

L'article L-911-1 du Code de la sécurité sociale dispose que les garanties collectives, en matière de protection sociale complémentaire, sont mises en place par décision unilatérale du chef d'entreprise (à défaut d'accord d'entreprise ou de branche), constatée dans un écrit, remis à chaque salarié intéressé.

L'absence ou la non-conformité de la DUE, sa non-communication, remettent en cause l'exonération de charges dont bénéficie la contribution de l'employeur (cotisation employeur) au financement du régime.

La DUE est donc un acte juridique clé, qui ne doit pas être négligé.

contact@bdo.fr
www.bdo.fr



Sérénité

En déléguant la mise en place et la mise en conformité de vos DUE, vous gagnez du temps et gardez le formalisme des démarches.



Conformité

Assurez le respect de vos obligations d'employeur et protégez votre entreprise du redressement en cas de contrôle URSSAF.



Savoir-faire

Un réseau d'avocats spécialisés en droit de la sécurité sociale qui vous accompagnent et vous conseillent dans vos démarches.

Assurez le respect de vos obligations légales et préservez votre entreprise d'un redressement URSSAF

Prenez toutes les mesures nécessaires en déléguant la rédaction de votre décision unilatérale de l'employeur (DUE) à notre équipe d'avocats spécialisés en droit de la sécurité sociale.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT : Mise en place / Mise en conformité de la DUE

TRAVAIL PRÉPARATOIRE

- ▶ Recueil d'informations au moyen d'un formulaire à renseigner par l'entreprise cliente ;
- ▶ Analyse du dossier ;
- ▶ Analyse de la conformité du dispositif mis en place au sein de l'entreprise / dispositif conventionnel de branche.

FRAIS D'ACTES ET ADMINISTRATIFS

- ▶ Conception et rédaction :
 - d'une décision unilatérale ;
 - d'un courrier d'information des salariés concernés ;
 - d'un courrier d'accompagnement de la remise de la notice et du règlement ;
- ▶ Fourniture d'une notice explicative.

TARIFS - MISE EN PLACE / MISE EN CONFORMITÉ

1 ^{er} régime collectif	385€ HT
2 ^{ème} régime collectif et plus	340€ HT / régime
Frais d'actes et administratifs	4%

Multi-établissements : une majoration de 30€ HT est applicable par régime et établissement supplémentaire.
Offre BDO Eccelia : vous bénéficiez d'une remise de 80€ HT pour le 1^{er} régime et de 70€ HT pour les régimes complémentaires.

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants.
BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Mai 2022 BDO France. Tous droits réservés.